BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1879

28 – EURE-ET-LOIR

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES

Jugement d'ouverture

Date : 8 octobre 2026.
Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.
928 906 874 RCS Chartres.
928 906 874 RM 28.
BIEN CHEZ SOI.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Activité : l'exercice de l'activité d'aide à domicile, services à la personne et, plus spécifiquement, le soutien aux personnes âgées, l'aide à la toilette, au lever, au coucher, les courses, l'aide à la préparation des repas, au ménage, repassage, le petit bricolage et le jardinage.la participation de la société, directe ou indirecte, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, apports, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières et civiles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher à directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes de nature à en favoriser son extension ou son développement..
Adresse : 38 t, rue Parisis, 28100 Dreux.
Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 septembre 2026, désignant liquidateur Selarl Pja Représentée par Maître Pascal Joulain 7/9 rue du Docteur Maunoury Cs 20218 28008 Chartres. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la présente publication.